



## congé frauduleux suite assignation passée

Par **marcusj**, le **26/11/2019** à **10:52**

j'ai donné congé dans les formes pour faire bénéficier d'un logement à ma petite fille.

le locataire conteste en arguant du caractère frauduleux de l'opération sous le prétexte que j'aurai décidé de ce congé à la suite d'une assignation de sa part au sujet d'un problème de chauffage.

merci de me donner votre avis et la jurisprudence pouvant exister à ce sujet

Par **janus2fr**, le **26/11/2019** à **11:42**

Bonjour,

Le congé frauduleux ne peut se constater qu'une fois le locataire parti, si votre petite fille ne vient pas habiter le logement durant au moins 6 mois / 1 an.

Pour l'instant, le locataire n'a aucun argument pour présager d'une situation qui n'existe pas encore...